

COMMUNE DE



**4347 FEXHE-LE-HAUT-CLOCHER**

*Tél.04/250.10.15*

C.C.P.: 000-0025014-85

C.C.B. : 091-0004209-67

[www.fexhe-le-haut-clocher.be](http://www.fexhe-le-haut-clocher.be)

## **EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS** **DU CONSEIL COMMUNAL**

### **Séance du 25 octobre 2011**

Présents : M. H.CHRISTOPHE, Bourgmestre ;  
M. J. ALLARD, C.NACHTERGAELE et MR THIRIONET Echevins ;  
M. G. VOSSSEN, JL LUYTEN, B. ROBERT, T.KNAPEN, L. STREEL,  
JF MISSAIRE, B. LEGROS, M. VANDERVELDEN et ~~M. BEUNCKENS~~,  
Conseillers ;  
Mme D. JACOB Secrétaire;

### **REDEVANCE SUR LES CONCESSIONS AU CIMETIERE**

Le Conseil Communal, en séance publique,  
Vu la loi du 20/07/1971 sur les funérailles et sépultures telle que modifiée ;  
Vu la situation financière de la commune ;  
Vu le procès-verbal de l'enquête commodo et incommodo d'où il résulte  
qu'aucune réclamation n'a été introduite ;  
Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;  
Sur proposition du Collège communal,  
A l'unanimité

ARRETE :

#### **Art.1<sup>er</sup> :**

Dès l'entrée en vigueur de la présente délibération et, pour une durée  
expirant le 31/12/2012, il est établi une redevance sur les concessions au  
cimetière

#### **Art.2 :**

La redevance est fixée à 250 euros le m<sup>2</sup> pour les personnes n'étant pas  
domiciliées dans la commune et 25 euros le m<sup>2</sup> pour les personnes y  
domiciliées ou ayant quitté la commune pour une maison de repos.  
L'octroi de la concession est valable pour trente ans.

#### **Art.3 :**

La redevance est due par l'acquéreur lors de la remise du document par le  
préposé de l'Administration communale qui en délivrera quittance.

#### **Art.4 :**

A défaut de paiement à l'amiable, le recouvrement sera effectué par la voie  
civile.

**Art.5 :**

Le présent règlement sera transmis simultanément au Collège Provincial et au Gouvernement wallon.

Par le Conseil,

La Secrétaire,

(s) D. JACOB

Le Bourgmestre,

(s) H. CHRISTOPHE

Pour extrait conforme,

La Secrétaire communale,

D. JACOB

Le Bourgmestre,

H. CHRISTOPHE